

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A N N E E 1967 N° 159 / PR.-

DEFENSE NATIONALE

/ E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

V U la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

V U le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;

V U la Loi 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;

V U la Loi 62-30 du 27 Juillet 1962, portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;

V U le Décret n° 306/PR/MISDN du 5 Août 1966, portant Réorganisation des Forces Armées Dahoméennes ;

I°/- ARMEE DE TERRE -E C R E T EARTICLE 1ER .- Sont promus à titre exceptionnel :- AU GRADE DE COLONEL -

- Le Lieutenant-Colonel Philippe A H O -

- AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL -

- Le Commandant Alphonse A L L E Y

- AU GRADE DE COMMANDANT -

- Le Capitaine Maurice KOUANDETE

- AU GRADE D'INTENDANT MILITAIRE DE 3 EME CLASSE -

L'Intendant Militaire Adjoint Louis CHASME

- AU GRADE DE CAPITAINE -

- Le Lieutenant KOFFI Codjo Pierre

- -" ALLADAYE Tolidji Michel

- -" ZOUMAROU Wallis Ibrahima

II°/- GENDARMERIE -- AU GRADE DE SOUS-LIEUTENANT -

- L'Adjudant-Chef ATOHOUN Emile .

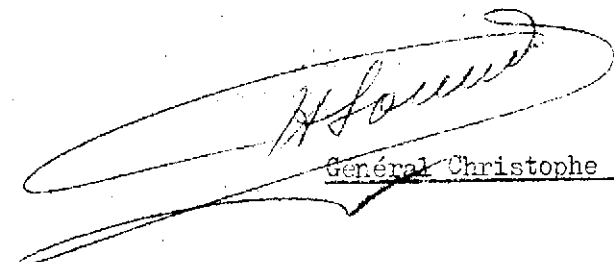
Article 2 - Les dispositions du décret N°378/PR/MFAE du 30 septembre 1966 sont applicables aux promotions ci-dessus.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Juin 1967, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 mai 1967
par le Président de la République,

EMPLIATIONS :

Présidence de la République
Défense Nationale
Etat-Major Général / FAD
Gendarmerie Nationale
Cabinet Militaire
Intéressés (8)
Ministres
MF
SGG
DGF
DB
DC
DI
DAI
IAA
TRESOR
J.O.R.D.
Gde.Chanc.
DGAJL



Général Christophe S O G L O